



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2019  
(Date de convocation : 27 MAI 2019)

Délibération n° 20190605/06

Le cinq juin deux mille dix-neuf à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

Étaient présents : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Michele Dupont, M. Alain Loncan, Adjoints,

Mme Pascale De Paoli, Mme Régine Lignier, Mme Valérie Seng, M. Pierre Brau-Nogué, M. Marc Tapie formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Séverine Flory (excusée), M. Jean-François Rabaud (procuration à M. Gérard Ara), M. Guillaume Pambrun, M. Jacques Gardères, Mme Régine Escaffre

Secrétaire de séance : M. Michèle Dupont

Conseillers en exercice	: 14
Nombre de présents	: 9
Nombre de votants	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: 0

**OBJET : TRAVAUX D'AMELIORATION PASTORALE**

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants :

- Rénovation du passage canadien chemin du Bagnet à Gripp, dont le coût s'élève à 12 480 € TTC.

Ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur d'un minimum de 70 % soit 8 736 €, avec un autofinancement maximum restant à la charge de la commune de 3 744 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

**Article 1** : Adopter le principe de la réalisation du projet ci-dessus,

**Article 2** : Solliciter le concours financier de divers partenaires,

**Article 3** : S'engager à disposer de l'autofinancement nécessaire,

**Article 4** : Mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 11 juin 2019

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard Ara

